

Le maintien d'un niveau d'investissement important est une nécessité pour l'évolution de la commune, afin d'offrir un service public de qualité aux habitants mais également pour préparer Montmerle aux échéances de demain.

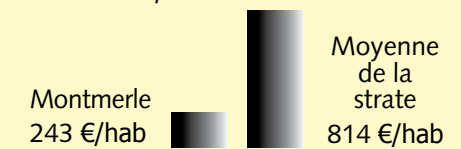
La section d'investissement du budget

2015 prévoit plus de 2 millions d'Euros de dépenses. Un niveau historique pour Montmerle, une ambition affichée et sans détours pour la municipalité, afin de résorber le retard pris et garantir une évolution optimale.

Que les Montmerlois se rassurent, l'endettement de la ville est largement

inférieur à celui des communes de même strate et la municipalité sera très attentive sur ce point.

Endettement par habitant dans l'Ain 2014



INVESTISSEMENTS relevant d'un caractère réglementaire ou d'une modernisation.

Avec la mise aux normes d'équipements, mise en accessibilité des trottoirs, des bâtiments, opérations lourdes de voiries, reprise des réseaux d'eaux pluviales, beaucoup de chantiers s'engageront dès 2015 et tout au long du mandat. De même, les travaux de réhabilitation de la Chapelle, mais également de la Tour seront poursuivis, le patrimoine doit être sauvé.

Les écoles ne seront pas en reste, une étude pour la réhabilitation globale sera lancée cette année. Du confort pour l'enseignement et des économies d'énergie sont en jeu.

Amélioration du Cadre de vie : Penser la ville de demain !

Eclairages publics : une première tranche en 2015.

La reprise de l'ensemble des points lumineux de la ville est nécessaire. L'objectif est double, améliorer l'efficacité tout en réduisant les consommations électriques.

3 phases sont prévues pour couvrir l'ensemble des besoins de la commune. Dès 2015, une première tranche est lancée (la plus importante sur les 3).

Révision du Plan Local d'Urbanisme :

Le Préfet de l'Ain a stoppé la procédure lancée par la municipalité précédente, notamment à cause du projet de port de plaisance.

Bien sûr ce projet coûteux et irréaliste est abandonné, mais les échéances réglementaires vont imposer un calendrier très serré à la municipalité, vu le retard pris. Toutefois la commune ne peut plus fonctionner avec un plan d'occupation des sols datant de 2001.

La procédure est donc relancée.

INVESTISSEMENTS contribuant à l'amélioration du service public et au rayonnement de la commune sur le territoire.

Parking rue de Mâcon : Ca bouge enfin !

Ce projet attendu par les Montmerlois et les commerçants depuis fort longtemps est une priorité 2015. Les diagnostics amiante et plomb avant démolition sont en cours de réalisation sur les bâtiments. Le calendrier des travaux sera communiqué dès les résultats connus (fin mai 2015).

600 000 € pour les terrains de tennis couverts dont une participation de 150 000 € du club et 90 000 € du Conseil Départemental de l'Ain.

La municipalité s'est engagée à reprendre le projet initié par l'équipe précédente. Malheureusement toute la procédure devra être reprise et les dépenses engagées perdues, puisque le permis de construire a été refusé faute de places de stationnement qui sont obligatoires sur ce type de projet et non prévues initialement. Une nouvelle consultation doit être lancée. Un projet complexe mais important pour permettre au club de continuer sur sa belle lancée.

Developpement touristique:

Avec son patrimoine, son environnement naturel entre Dombes et Beaujolais et la proximité de Lyon, Montmerle doit faire jouer ses atouts! Cette stratégie globale s'articulera autour de plusieurs axes développés durant le mandat.

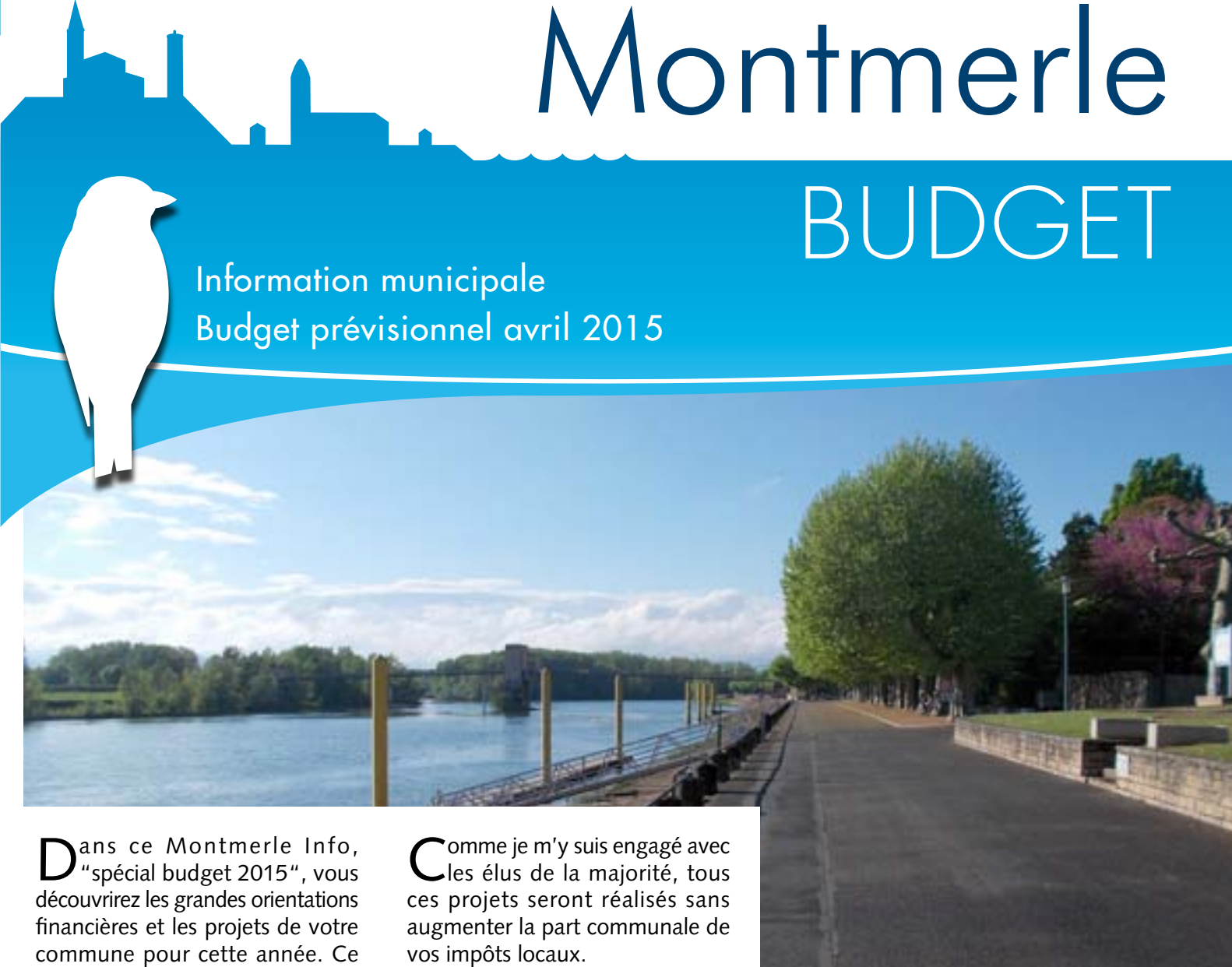
Les équipements structurants doivent répondre aux attentes des clientèles. Une étude commerciale sur le camping a été sollicitée auprès de la Région Rhône-Alpes (étude subventionnée).

En attendant, c'est La Plage qui fera peau neuve, avec un concept plus moderne et adapté aux normes d'hygiène en restauration. La consultation des entreprises est en cours, encore un peu de patience....

Montmerle

BUDGET

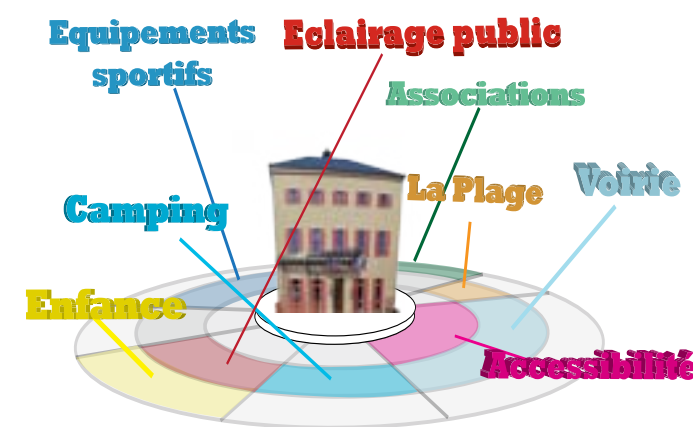
Information municipale
Budget prévisionnel avril 2015



Dans ce Montmerle Info, "spécial budget 2015", vous découvrirez les grandes orientations financières et les projets de votre commune pour cette année. Ce budget a été élaboré en concertation avec les services et les élus avec un seul objectif : réduire les coûts tout en préservant un service public de qualité. Aussi pour pérenniser ces économies réfléchies et raisonnées, votre municipalité a prévu d'investir 2 millions d'euros! Vous le découvrirez au fil des pages, ce sera une année intense pour Montmerle. Nous arriverons à la hauteur de ce que nous voulons à condition que chacun y mette du sien, j'en appelle ainsi au sens civique de chacun. L'intérêt général doit avant tout primer sur les intérêts particuliers. Les travaux que nous allons réaliser vont générer des désagréments et je sais pouvoir compter sur votre compréhension, car ma préoccupation première est d'améliorer encore et toujours la qualité de vie des Montmerlois.

Comme je m'y suis engagé avec les élus de la majorité, tous ces projets seront réalisés sans augmenter la part communale de vos impôts locaux.

Le Maire
Raphaël LAMURE



En 2015, pour Montmerle, une baisse de 50 000 € des Dotations de l'Etat est annoncée soit - 14 % (source DGCL). Cette tendance continuera jusqu'en 2017 ! Malgré cette baisse des solutions concrètes existent pour entretenir et développer notre commune.

DES SOLUTIONS CONCRÈTES

Un groupement de commandes.

Ensemble on est plus forts ! Montmerle s'associe à d'autres communes pour mutualiser les achats, sur des prestations coûteuses comme la téléphonie ou les marchés d'assurances.

Chaque euro investi doit amener des économies.

Tous les projets d'investissements devront s'inscrire dans une volonté de développement durable qui engendre des économies sur les années à venir. Exemple : le remplacement des éclairages publics par des systèmes peu consommateurs d'énergies c'est -14 % (estimation SIEA) sur les consommations d'électricité et un gain sur les années suivantes.

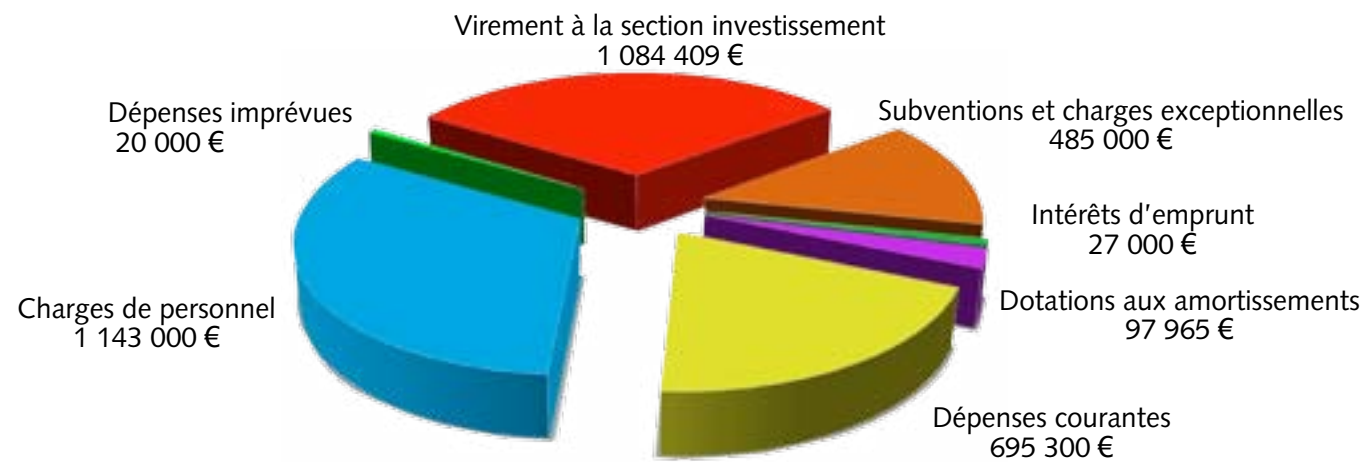
Une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

La gestion analytique des dépenses permettra de rechercher toutes les sources d'économies possibles sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Exemple : - 30 % sur les charges de personnel pour le camping.

Une implication des agents dans la gestion des budgets.

Dans un climat de confiance retrouvé, les agents des services ont été associés à la conception des budgets et devront également piloter les dépenses en lien avec les adjoints de chaque délégation. La contribution de chacun est indispensable pour tenir ces objectifs.

BUDGET PRÉVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT SIMPLIFIÉ



Le budget de fonctionnement regroupe toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la commune.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, généré par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité pour le remboursement du capital emprunté.

Le surplus constitue l'autofinancement qui est viré à la section investissement pour financer les projets et travaux communaux.

Charges à caractère général : -5 % par rapport aux prévisions de 2014, avec comme objectif de faire encore moins en fin d'année.

Pour rappel, il ne s'agit que d'un budget prévisionnel, l'objectif étant d'avoir des dépenses en fin d'année inférieures aux prévisions, sauf pour le virement à l'investissement qui mécaniquement sera plus élevé, si les recettes sont au niveau prévu.

RÉDUIRE NE VEUT PAS DIRE SACRIFIER

Politique éducative

Une augmentation de 2 euros par élève scolarisé (de 42 € à 44 €), pour les acquisitions de fournitures et matériels. L'objectif est de garantir de bonnes conditions d'apprentissage, sans solliciter les familles.

Un effort sur l'entretien quotidien des écoles : + 5 600 € mais des résultats probants en changeant de prestataire!

La mise en place des activités périscolaires, sur une année pleine c'est 75 000 € de dépenses pour des activités de qualité et un coût modique pour les familles.

Gestion du patrimoine communal

54 000 € (au lieu de 50 000 € en 2014) pour l'entretien des bâtiments, mise en sécurité salle des fêtes, travaux de réfection pour les vestiaires du football club, etc.

+ 5 000 € sur les contrats de maintenance, car la prévention est toujours moins coûteuse que la réparation...

Le camping

Une subvention de 233 000 € pour le camping, contre 60 000 € en moyenne ces 5 dernières années. La situation budgétaire du camping impose une subvention annuelle d'équilibre, des décisions devront s'engager rapidement dans les prochains mois quant à son avenir et son évolution.

Afin d'apurer la situation et se garantir toute marge de manœuvre, la municipalité souhaite rembourser par anticipation le dernier emprunt en cours sur les blocs sanitaires pour 227 660 €

Le personnel communal

Après une période délicate, les difficultés sur les situations de certains personnels tendent à se résorber. Plusieurs agents ont réintégré leur poste et 2015 est également marquée par l'arrivée d'un directeur général des services et d'un directeur des services techniques qui occuperont les postes laissés vacants depuis 2012. Ainsi, le niveau des dépenses pour 2015 sera comparable à celui d'une commune de la strate démographique de Montmerle.

Le virement à l'investissement

Avec les excédents du budget précédent et les efforts consentis sur le fonctionnement (différence entre recettes et dépenses), plus d'un million d'euros vont être transférés à la section d'investissement !

La Plage va disparaître ? **FAUX**

Le bâtiment actuel sera détruit comme l'exige une décision de justice qui n'a jamais été appliquée. Mais un nouvel équipement va faire son apparition, plus moderne, adapté aux normes d'hygiène et aux contraintes d'inondations. De quoi conserver l'esprit de la Plage de Montmerle! Un second équipement va accueillir un sanitaire aux normes d'accessibilité ainsi qu'un espace de stockage pour la terrasse.

La commune a refusé le legs du Castel de Valrose ? **VRAI**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de retirer la délibération de juin 2012, qui prévoyait de faire entrer ce bâtiment dans le patrimoine communal, avec des dispositions testamentaires très coûteuses pour la ville. Vu les coûts de réhabilitation et d'exploitation importants (mise aux normes, sécurité, accessibilité, personnel...) la municipalité a souhaité agir pour préserver ses finances et l'intérêt des contribuables Montmerlois.

La municipalité a augmenté les impôts locaux ! **FAUX**

Les taux des taxes foncières et d'habitation sont inchangés, comme s'y était engagé l'équipe municipale. Seules les bases augmenteront pour tenir compte de l'inflation (+ 0,9 %), mais cette décision émane de l'Etat et non du conseil municipal.

Le budget 2015 consacré à l'investissement sera le plus important jamais vu depuis plusieurs années! **VRAI**

Comme cela a été expliqué, le budget d'investissement sera de l'ordre de 2 millions d'euros. Des travaux lourds sont prévus, tant pour rattraper notre retard (accessibilité, PLU, réseaux) que pour se moderniser (parking rue de Mâcon, tennis couverts, développement touristique). Mais attention, malgré ce niveau record, l'endettement reste très bas !